



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 29 octobre 2024

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 11/10/2024 <i>vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 9	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 9	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 2	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Didier SACCO

Objet: Achat d'un véhicule neuf DACCIA JOGGER - DE_037_2024

Le Maire de la Commune d'Antugnac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8 ;

Considérant qu'il convient de remplacer le fourgon Renault Trafic, immatriculé 3664 PJ 11 devenu obsolète et ne garantissant plus complètement la sécurité des usagers ;

Considérant la proposition formulée par la société PEYROT et Fils - Renault Carcassonne, domiciliée avenue du Général Leclerc - Route de Narbonne - 11 000 CARCASSONNE ;

Considérant que le montant du contrat est inférieur à 40.000 € HT ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024
Date de réception de l'AR: 30/10/2024
011-211100102-DE_037_2024-DE
A G E D I

DÉCIDE

ARTICLE 1

La commune conclut avec la société PEYROT et Fils - Renault Carcassonne l'achat d'un véhicule neuf DACIA JOGGER afin de remplacer le véhicule fourgon Renault Trafic, immatriculé 3664 PJ 11.

ARTICLE 2

L'achat du véhicule s'établit à 20 852.09 € HT.

ARTICLE 3

Le contrat sera signé par Monsieur Le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.

ARTICLE 4

Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du contrat.

ARTICLE 5

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de L'Aude,
- Madame la Comptable public.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024
Date de réception de l'AR: 30/10/2024
011-211100102-DE_037_2024-DE
A G E D I